

LONGCHAMP  
ASSET MANAGEMENT

LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT

# LONGCHAMP TREASURY FUND

**rapport  
annuel**

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 31.12.2021

# ■ Sommaire

<b>informations concernant les placements et la gestion.....</b>	<b>3</b>
<b>rapport d'activité .....</b>	<b>7</b>
<b>techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés.....</b>	<b>13</b>
<b>rapport du commissaire aux comptes.....</b>	<b>15</b>
<b>comptes annuels .....</b>	<b>19</b>
bilan .....	20
actif.....	20
passif .....	21
hors-bilan.....	22
compte de résultat.....	23
annexes .....	24
règles & méthodes comptables .....	24
évolution actif net .....	26
compléments d'information .....	27
<b>inventaire.....</b>	<b>34</b>

<b>Commercialisateur</b>	LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT 30 rue Galilée - 75116 – Paris.
<b>Société de gestion</b>	LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT 30 rue Galilée - 75116 – Paris.
<b>Dépositaire et conservateur</b>	SOCIETE GENERALE 75886 Paris Cedex 18
<b>Commissaire aux comptes</b>	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT Crystal Park - 63 rue de Villiers – 92200 Neuilly-sur-Seine Représentée par Monsieur Amaury Couplez

# Informations concernant les placements et la gestion

## Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du Fonds majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les sommes distribuables sont constituées par :

1. Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
2. Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

### Capitalisation (Parts D) :

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année.

Résultat net : Capitalisation totale.

Plus-values ou moins-values nettes réalisées : Capitalisation totale.

## Garantie ou protection :

Néant.

## Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du FCP est de réaliser, sur un horizon d'investissement supérieur à 1 mois, une performance nette des frais de gestion, supérieure à l'indice de référence €STR + 8.5 bps capitalisé.

Dans un environnement de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par le fonds pourrait ne pas suffire à couvrir les frais de gestion et le fonds pourrait voir sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

## Indicateur de référence :

L'indicateur de référence est l'indice €STR.

L'indice « €STR » (Euro Short-Term Rate) résulte de la moyenne pondérée des transactions au jour le jour dont le montant est supérieur à 1 million d'euros des prêts non garantis réalisés sur le marché monétaire par les établissements bancaires les plus actifs de la zone euro. Il est calculé par la Banque Centrale Européenne à partir de données sur les transactions réelles fournies par un échantillon des banques les plus importantes de la zone euro et diffusé sur le site [www.ecb.europa.eu](http://www.ecb.europa.eu). La Banque Centrale Européenne, en tant qu'administrateur de l'indice €STR bénéficie de l'exemption de l'article 2.2 a) du Règlement Benchmark et à ce titre n'a pas à être inscrite sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

**Stratégie d'investissement :****Stratégie utilisée pour atteindre l'objectif de gestion**

Le FCP respecte les règles d'investissement édictées par la directive Européenne 2009/65/CE. L'objectif de gestion du FCP est de réaliser une performance supérieure à celle de l'€STR + 8.5 bps capitalisé

Pour réaliser cet objectif le fonds a recours à un contrat d'échange (Asset Swap) portant sur 100% de l'actif net du FCP où un panier d'actions internationales et issues de la zone euro est échangé contre une exposition aux rendements du marché monétaire de la zone euro (taux €STR plus un spread révisable en fonction des conditions de marché et de liquidité). Le FCP peut également avoir recours à des techniques de gestion efficace de portefeuille et peut conclure des opérations temporaires d'échanges d'actifs et/ou de prêts d'actifs collatéralisés portant au maximum sur 100% de l'actif net du FCP.

Dans le cadre de cette stratégie d'investissement, le fonds investit dans un panier d'actifs (constitué notamment d'actions internationales et issues de la zone euro) qui sert de contrepartie à des contrats d'échange. L'utilisation d'un contrat d'échange permet au FCP de bénéficier de rendements qui pourront être supérieurs à l'indicateur de référence. Cet excès de performance est rendu possible par l'intérêt de la contrepartie à échanger sur une période donnée des actifs « actions » contre une rémunération indexée sur les taux monétaires de la zone euro.

A titre exceptionnel, dans le cas où le fonds ne serait pas en mesure de traiter un contrat d'échange portant sur 100% de l'actif net du fonds, le FCP pourra investir jusqu'à 100% de son actif net en titres monétaires (titres de créances négociables et instruments du marché monétaire) et jusqu'à 10% de l'actif net OPCVM Monétaires.

La stratégie d'investissement suivie permet au FCP d'être exposé uniquement à l'évolution des taux monétaires de la zone Euro et de bénéficier d'une évolution quotidienne nette des frais de gestion qui aura pour objectif d'être supérieure à l'indice de référence (de par notamment le versement d'une rémunération additionnelle dans le cadre du contrat d'échange). Le FCP n'est donc pas exposé aux instruments qui sont échangés par le biais de l'Asset Swap ni aux risques qui leur sont attachés (action, change).

Les opérations d'échange et de pensions seront effectuées avec des contreparties ayant un rating minimum de BBB; l'exposition au risque de contrepartie sera limitée à 10% de l'actif net du fonds.

**Revue et Processus de gestion du fonds**

La société de gestion du fonds procède à la sélection des instruments et des contreparties sous le contrôle du contrôleur des risques qui revoit l'allocation stratégique et la qualité des contreparties ainsi que les processus de contrôle du risque de contrepartie, de surveillance du collatéral et les mécanismes de reconstitution.

**Actifs**

Afin de réaliser son objectif de gestion, le FCP aura recours à différents types d'actifs.

**Actions**

Le FCP pourra investir jusqu'à 100% de son actif net en actions internationales et issues de la zone euro.

Les actions sélectionnées seront de toute capitalisation et choisies en fonction de critères portant notamment sur :

- leur appartenance aux principaux indices de marché,
- la liquidité (seuils minimaux appliqués aux volumes moyens quotidiens de transactions et à la capitalisation),
- le ratio d'emprise (seuil de détention maximum).

**Titre de créance et instrument du marché monétaire**

Le FCP pourra investir jusqu'à 100% de son actif net en instruments du marché monétaire et obligataire, exclusivement libellés en euro.

Les titres sélectionnés pourront aussi bien être investis dans le secteur public que le secteur privé et auront une maturité inférieure à un an. La fourchette de sensibilité au risque de taux ne sera donc pas supérieure à 1.

**Dettes publiques**

Le FCP peut investir en titres de créance négociables et obligations d'Etats souverains de l'OCDE jusqu'à 100% de son actif net. Ces titres seront au moins au minimum Investment Grade (au moins égal à BBB-).

**Dettes privées**

Le FCP pourra investir jusqu'à 100% de son actif net en produits de taux libellés en euro : obligations à taux fixe et/ou à taux variable et instruments du marché monétaire.

Le FCP investit sur des instruments du marché monétaire à faible sensibilité et bénéficiant lors de leur acquisition d'une notation minimale de A-.

Le gestionnaire dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit pour sélectionner les titres du FCP et évaluer la qualité des émetteurs. Il ne recourt pas de manière exclusive et mécanique aux notations émises par les agences de notation. Les notations émises par les agences de notations constituent un élément parmi un ensemble de critères pris en considération par le gestionnaire pour évaluer la qualité de crédit des TCN et instruments du marché monétaire.

**Parts ou actions d'OPCVM/FIA**

Le FCP pourra investir jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM Monétaires afin de gérer la trésorerie résiduelle si nécessaire.

### **Instruments dérivés**

Le FCP peut intervenir sur les marchés à terme réglementés ou de gré à gré français et/ou étrangers, autorisés par l'arrêté du 6 septembre 1989 et les textes le modifiant (pour les contrats d'instruments financiers uniquement) dans un but de couverture et de réalisation de l'objectif de gestion.

En particulier, le FCP aura recours à des contrats d'échange d'actifs (Asset Swap). Il résultera de ces engagements une exposition aux rendements du marché monétaire de la zone euro. Les risques liés aux instruments échangés dans l'Asset Swap (risque actions, risque de change) ne sont pas supportés par le FCP car couverts par le contrat d'échange.

Conformément à sa politique de meilleure exécution, Longchamp considère que Natixis est la contrepartie permettant généralement d'obtenir, pour ces instruments financiers à terme, le meilleur résultat possible. En conséquence, ces instruments financiers à terme (incluant les Asset Swaps) pourront être négociés avec Natixis sans mise en concurrence préalable avec plusieurs contreparties. La contrepartie des instruments financiers à terme susvisés (la « Contrepartie ») ne disposera pas d'un pouvoir discrétionnaire sur la composition du portefeuille d'investissement du FCP, ni sur les actifs sous-jacents des instruments financiers à terme.

La limite d'exposition du FCP aux Asset Swaps n'excédera pas 100% de l'actif net du FCP.

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du FCP, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dérivés (Total Return Swap, Swap de taux d'intérêt, Futures, Forward, Option) dans la limite de une fois l'actif net du FCP afin d'atteindre son objectif de gestion. Les instruments seront alors utilisés, pour couvrir le portefeuille contre les risques de marché auquel il est exposé (actions, taux de change, taux d'intérêt, crédit), et aussi pour réaliser la stratégie d'investissement.

### **Instruments intégrant des dérivés**

Néant.

### **Dépôts**

Le FCP pourra effectuer des dépôts d'une durée maximum de 12 mois, auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit et dans la limite de 100% de l'actif net.

### **Emprunts d'espèces**

Dans le cadre de son fonctionnement normal, le FCP peut se trouver de manière temporaire en position débitrice et avoir recours dans ce cas à l'emprunt d'espèces, dans la limite de 10% de son actif net.

### **Opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres**

Pour l'optimisation de ses revenus, le FCP peut recourir, dans la limite de 100% de son actif net, aux opérations de pensions.

Afin de se prémunir contre le défaut d'une contrepartie, ces opérations donneront lieu à la remise de titres et/ou d'espèces en garantie.

Les contreparties des opérations de gré à gré seront des contreparties de type établissement bancaire de premier rang domicilié dans des pays membres de l'OCDE.

Ces opérations peuvent donner lieu à la remise en garantie d'espèces, d'actions, de titres obligataires, de parts d'OPC, d'ETF et d'obligations convertibles.

#### **Contraintes spécifiques pour les opérations de pensions et les Asset Swaps**

Les opérations d'échange et de prêt pourront porter sur 100% de l'actif net du FCP. Les titres pris en garantie seront appréciés selon les critères suivants :

- l'objectivité de leur valorisation,
- leur liquidité,
- leur diversification,
- la procédure et la rapidité de reconstitution du collatéral en cas de dépréciation.

Le suivi de la valeur des garanties sera quotidien. En cas de dépréciation des garanties, la reconstitution des garanties sera quotidienne. En aucun cas l'exposition au risque de contrepartie ne pourra dépasser 10% par contrepartie.

Afin d'être en ligne avec la contrainte d'exposition au risque de contrepartie, la Société de Gestion pourra mettre en place des accords avec les contreparties sélectionnées pour une reconstitution quotidienne des garanties ou mettra en place le cas échéant des contrats de CSA (Credit Support Annex) pour minimiser son exposition aux contreparties dans les opérations de prêt de titres.

Les rémunérations perçues à l'occasion d'acquisition et cession temporaires de titres ainsi que toute opération équivalente en droit étranger sont intégralement acquises au FCP.

Les informations relatives aux garanties financières du FCP sont définies ci-dessous.

### **Informations relatives aux garanties financières du FCP**

Afin de se prémunir d'un défaut d'une contrepartie, les transactions de gré à gré (de type opérations temporaires sur titres et Asset Swap) peuvent donner lieu à la remise de garanties financières (appelées collatéral) sous la forme de titres et/ou d'espèces. L'éligibilité de ces titres est définie conformément à des contraintes d'investissement définies par la société de gestion.

Les garanties financières pourront être constituées par des espèces, des actions, des titres obligataires, des parts d'OPC, des ETF et des obligations convertibles.

Elles seront appréciées en fonction de :

- leur liquidité,
- leur diversification,
- leur corrélation avec le risque de contrepartie
- la fréquence des accords de reconstitution des garanties.

Les garanties financières autres qu'en espèces ne doivent pas être vendues, réinvesties ou mises en gage.

#### **Profil de risque :**

L'actif du fonds sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

L'investisseur est donc exposé aux risques suivants :

**Risque de perte en capital :** L'investisseur est averti que la performance du FCP peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital investi (déduction faite des commissions de souscription) peut ne pas lui être totalement restitué.

**Risque lié à l'utilisation des Instruments Financiers à Terme (IFT) :** Afin de réaliser son objectif de gestion, le FCP a recours des IFT pouvant être affectés par différents types de risque (liquidité et volatilité en particulier). La réalisation de ces risques pourra entraîner une augmentation de la volatilité du fonds et une baisse de la valeur liquidative. Par ailleurs, le style de gestion reposant sur la sélection des instruments à terme qui permettront d'atteindre l'objectif de gestion, il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les instruments les plus performants.

**Risque de taux :** L'orientation des marchés de taux évolue en sens inverse de celle des taux d'intérêt. L'impact d'une variation des taux est mesuré par le critère « sensibilité » du FCP, ici comprise dans une fourchette de 0 à 1. En effet, la sensibilité mesure la répercussion que peut avoir sur la valeur liquidative du FCP une variation de 1% des taux d'intérêt. Une sensibilité de 1 se traduit ainsi, pour une hausse de 1% des taux, par une baisse de 1% de la valorisation du FCP.

**Risque de crédit :** Ce risque est lié à la capacité d'un émetteur à honorer ses dettes et à la dégradation de la notation d'un émetteur. La détérioration de la situation financière d'un émetteur dont les titres sont détenus en portefeuille, aura un impact baissier sur la valeur liquidative du FCP.

**Risque de contrepartie :** Ce risque est lié la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme (cf. rubrique « Instruments dérivés » ci-dessus) ou d'opérations de cessions/acquisitions temporaires de titres (cf. rubrique « Opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres » ci-dessus) dans le cas où une contrepartie avec laquelle un contrat a été conclu ne tiendrait pas ses engagements (par exemple : paiement, remboursement), ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

**Risque en matière de durabilité :** Le Fonds ne prend pas en compte de facteurs de durabilité dans le processus de prise de décisions d'investissement, mais reste exposé aux risques en matière de durabilité.

Par « risque (s) de durabilité », on entend un événement ou une situation ayant trait à l'environnement, la responsabilité sociale ou la gouvernance qui, en se produisant, pourrait avoir un impact négatif important, réel ou potentiel, sur la valeur des investissements effectués par le fonds. La survenance de tels risques pourrait avoir un impact négatif sur la valeur des investissements réalisés par le Fonds. Des informations supplémentaires sont disponibles dans la section « Informations concernant la prise en compte des risques en matière de durabilité au niveau de l'OPCVM » du Prospectus.

#### **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :**

Parts I : Tous souscripteurs, plus particulièrement Investisseurs institutionnels et grands investisseurs particuliers.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce FCP par chaque investisseur dépend de sa situation personnelle. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins, actuels et à l'horizon d'un jour, mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire, de privilégier un investissement prudent. Il lui est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce FCP.

Durée de placement recommandée : Minimum 32 jours.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que ce placement s'adresse aux investisseurs ayant une visibilité à plus d'un mois de leur besoins de liquidité. En cas de rachat avec un préavis inférieur à 32 jours, l'investisseur pourrait être soumis à une commission de rachat.

#### **Indications sur le régime fiscal :**

Le FCP n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par le FCP ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par le FCP dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement du FCP.

***Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.***

- *Le prospectus du FCP et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de : Longchamp ASSET Management - 30 rue Galilée - 75116 - Paris. Ou par e-mail à [ir@longchamp-am.com](mailto:ir@longchamp-am.com)*
- *Date d'agrément par l'AMF : 27 octobre 2015*
- *Date de création du Fonds : 25 avril 2016.*

# rapport d'activité

## Environnement de marche

L'année 2021 a été marquée par la progression de l'ensemble des actifs risqués dans un environnement reflationniste. Au sortir d'une année 2020 volatile, les investisseurs ont profité des politiques accommodantes des banques centrales ainsi que des relances fiscales dans les pays développés pour augmenter leurs expositions aux actions, en particulier. Les taux d'intérêts bas, en termes absolus mais surtout réels, ont continué de rendre les actions attractives par rapport aux obligations souveraines. Par ailleurs, les sociétés ont mis en réserves des liquidités pendant la crise Covid-19, ce qui leur a permis de verser des dividendes mais surtout de procéder à des rachats d'actions records en 2021. Aux Etats-Unis, \$850mds d'actions ont été rachetées soit \$50mds de plus que le précédent record datant de 2018. Enfin, les encours des fonds monétaires aux US qui avaient grimpé jusqu'à \$5500mds en 2020 ont commencé à décoller aux bénéfices des actions et du crédit.

Propulsés fin 2020 par la découverte de vaccins contre le Covid-19, les actifs risqués ont poursuivi leurs hausses en 2021 à mesure que la population mondiale se faisait vacciner. L'apparition de variants (ex : Delta, Omicron) a certes donné lieu à des épisodes de volatilité élevée mais n'a pas empêché les marchés d'enregistrer des performances exceptionnelles.

Les discours des banquiers centraux ont été déterminants dans un contexte inflationniste accompagné d'une incertitude sur le développement du Covid-19. Les politiques monétaires accommodantes ont été conservées tout au long de l'année. Les taux sont restés durablement bas et les programmes de rachats d'actifs ont été maintenus. Cependant, à mesure que les chiffres d'inflation publiés dépassaient les attentes, les banques centrales ont adapté leurs discours. Aux Etats-Unis, l'inflation calculée via le CPI a atteint un plus haut depuis 1982, à +6.8% en rythme annualisé. En Europe elle culmine à +4.9% sur un an, un record depuis le lancement de l'indice HICP. Dans ce contexte, la communication des banquiers centraux a évolué. Ces derniers ont prévenu les investisseurs dès l'été que les politiques monétaires seraient moins souples à partir de 2022. La FED a commencé à réduire ses programmes de rachats d'actifs en novembre (passant de \$120mds/mois à \$105mds/mois), et pris la décision en décembre d'accélérer le rythme à \$30mds/mois dès janvier 2022. Ainsi Jerome Powell a guidé les marchés vers un arrêt des rachats d'actifs en mars 2022 et ouvert la voie à une première hausse de taux au 2ème trimestre 2022. Sur ce point, les stratégestes tablent d'ailleurs sur 3 voire 4 hausses de taux FED en 2022. Au UK également, la BOE va se montrer plus restrictive en 2022 pour contrer l'inflation. En Europe, la BCE n'a certes pas prévu de relever son taux directeur avant fin 2023 mais Christine Lagarde a annoncé que le PEPP (programme de rachats d'actifs initié en mars 2020) prendra fin en mars 2022, un soutien en moins pour les emprunts d'Etats. Seule la banque centrale chinoise pourrait naviguer à contre-courant en 2022, en assouplissant sa politique monétaire pour soutenir le rebond de l'économie.

Globalement, 2022 va donc être plus restrictive sur le front de la politique monétaire. Les investisseurs devant donc gérer une incertitude nouvelle qui pourrait générer de la volatilité.

## Performance des principales classes d'actifs

Dans cet environnement, les marchés actions ont enregistré une performance très positive (MSCI World : +20.14%), avec des disparités importantes en fonction des zones géographiques.

Les actions US ont clôturé en territoire positif (S&P 500 : +27% / Nasdaq : +27%).

Si les valeurs technologiques ont porté l'indice, des épisodes de hausses des taux longs ont créé des faiblesses sur le Nasdaq comme en février (-11% entre le 12/02 et le 08/03), en mai (-6.5% entre le 01/05 et le 12/05) ou en septembre (-7.3% entre le 07/09 et le 04/10). Le gros de la performance du S&P 500 a eu lieu entre février et août, période pendant laquelle l'indice s'est adjugé plus de 21% (7 mois de hausse d'affilée). Les valeurs chinoises, et notamment technologiques, ont souffert d'un environnement réglementaire strict et de la défiance des investisseurs internationaux. L'indice HXC (ADRs chinois cotés aux US) s'est replié de 42.68% en 2021, pesant sur le MSCI Asie-Pacifique qui a lui perdu 3.4%. Au Japon, le Nikkei a également sous-performé (+4.91% en 2021) alors que des titres comme SoftBank (4.2% de l'indice) ou Fast retailing (7.4% de l'indice) ont chuté respectivement de 32% et 29%. A l'inverse, l'indice indien NIFTY 50 (+24%) a été soutenu par les secteurs automobiles et industriels. En Europe, le CAC 40 s'est illustré (+29%) porté par le luxe alors que le DAX (+16%) a pâti du poids significatif des valeurs cycliques dans l'indice.

Sur le marché obligataire, les tensions inflationnistes ont amené les banques centrales à communiquer dès le 2nd trimestre sur des réductions des programmes de rachats d'actifs et des hausses de taux. Cela a accentué la progression des taux courts et longs. Aux Etats-Unis, le taux 2-ans a pris 60bps, le 10-ans a fait +59bps en 2021, et le segment 5y30y s'est aplati de 63bps. Même constat au UK (+78bps sur le 10-ans) et en Europe où les 10-ans allemand et italien ont respectivement pris 39bps et 63bps. La prime de risque sur l'Italie s'est ainsi appréciée en amont des élections présidentielles et du retrait du programme PEPP de la BCE.

La hausse des taux souverains n'a pas eu d'incidence sur le marché du crédit où les spreads sont proches des plus bas historiques. Les variations ont également été limitées sur l'année, évoluant dans une fourchette de 11bps (EUR IG) et 22bps (US IG). A titre de comparaison, la moyenne sur 20 ans se situe à respectivement 35bps et 70bps. L'amélioration des fondamentaux, et notamment l'assainissement des bilans des sociétés, explique la solide performance du crédit en 2021.

Sur les devises, le dollar s'est apprécié à mesure que la FED a communiqué sur les hausses de taux à venir ainsi que la réduction des programmes de rachats d'actifs. L'indice DXY (USD vs principales devises mondiales) a pris 6.37% sur l'année. La hausse a été significative face au yen (USD/JPY : +11.5%) et à l'euro (EUR/USD : -7.4%), où les différentiels de taux d'intérêts ont joué pleinement. Les devises émergentes ont été secouées en 2021, la lire turque a chuté face au dollar (USD/TRY de 7.5 en janvier à 13.2 en décembre) avec un pic au-dessus de 18 malgré les interventions successives de la banque centrale turque. La volatilité implicite 3-mois sur la paire a atteint plus de 60% courant décembre.

Les matières premières ont explosé à la hausse, porté par le pétrole (WTI : +58%) sur fond d'une croissance de la demande. La réouverture des économies et le cycle inflationniste a profité aux commodités dans leur ensemble. Des épisodes de pénurie ont par ailleurs soutenu les cours comme sur le gaz ou le charbon. Les métaux (aluminium, cuivre, zinc) ont affiché des performances autour de +30%. Enfin, les métaux précieux comme l'or et l'argent ont, à l'inverse, souffert de la hausse des taux longs US.

### **Performance du fonds**

Le fonds LONGCHAMP TREASURY FUND Part I a enregistré une baisse de -0.54% au cours de l'année 2021. Cette performance est en ligne avec l'objectif de gestion.

### **Mouvements de portefeuille**

Du fait de son objectif de gestion et de sa stratégie qui a vocation à être essentiellement statique, le fonds n'a, cette année encore, opéré très peu de mouvements sur l'exercice 2021.

Le reset annuel du swap a été effectué à la fin du mois d'Avril 2021 et la structure a été prorogée à l'identique. Le fonds n'a effectué aucune autre opération le restant de l'année.

### **Positionnement et perspectives pour 2022**

S'agissant d'une stratégie d'investissement systématique et indépendante des conditions de marché, le positionnement et les perspectives pour 2022 restent inchangées. Le rendement attendu est directement lié au niveau des taux STER. En termes de mouvements au sein du portefeuilles, nous prévoyons de effectuer un reset du swap au mois d'avril 2022 et de proroger à nouveau la structure sous réserve d'accord de la contrepartie.

### **Informations réglementaires**

#### **Droit de vote**

S'agissant d'un FCP, aucun droit de vote n'est attaché aux parts, les décisions étant prises par la société de gestion de portefeuille ; une information sur les modalités de fonctionnement du FCP est faite aux porteurs, selon les cas, soit individuellement, soit par voie de presse, soit par le biais des documents périodiques ou par tout autre moyen.

#### **Procédure de choix des intermédiaires**

Le suivi de la relation entre LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT et les intermédiaires financiers fait l'objet d'un ensemble formalisé de procédures.

Toute entrée en relation fait l'objet d'une procédure d'agrément afin de minimiser le risque de défaillance lors des transactions sur les instruments financiers négociés sur les marchés réglementés ou organisés (instruments monétaires, obligataires et dérivés taux, actions en vif et dérivés actions).

Les critères retenus dans le cadre de cette procédure de sélection des contreparties sont les suivants : la capacité à offrir des coûts d'intermédiation compétitifs, la qualité de l'exécution des ordres, la pertinence des prestations de recherche accordées aux utilisateurs, leur disponibilité pour discuter et argumenter leurs diagnostics, leur capacité à offrir une gamme de produits et de services (qu'elle soit large ou spécialisée) correspondant aux besoins de LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT, leur capacité à optimiser le traitement administratif des opérations.

Le poids accordé à chaque critère dépend de la nature du processus d'investissement concerné.

#### **Risque global de l'OPCVM**

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'opcvm : La méthode retenue est celle de l'engagement.

#### **Information relative aux critères ESG**

La société de gestion du FCP ne prend pas en compte les critères ESG dans ses décisions de gestion.

Les informations concernant le FCP sont disponibles dans les locaux de la société de gestion ou sur le site internet :

[longchamp-am.com](http://longchamp-am.com)

Le document "politique de vote" et le rapport rendant compte des conditions dans lesquelles les droits de vote ont été exercés sont consultables sur le site Internet [www.longchamp-am.com](http://www.longchamp-am.com) ou adressés à tout porteur qui en ferait la demande auprès de la société de gestion.



Ce Prospectus ne peut pas être utilisé à des fins d'offre ou de sollicitation dans aucune juridiction ni aucune circonstance dans lesquelles l'offre ou la sollicitation serait illégale ou interdite. En particulier, il convient de noter que les parts du FCP n'ont pas été enregistrées en application de la Loi Fédérale Américaine sur les Valeurs Mobilières de 1933 (The United States Securities Act of 1933) (telle que modifiée) (la Loi de 1933) et, de plus, les parts du FCP ne peuvent en aucun cas être offertes ou vendues, de manière directe ou indirecte, aux Etats-Unis ou à une Personne Américaine.

### **Politique de rémunération de la Société de Gestion**

LONGCHAMP AM, société de gestion du FCP, a mis en place une Politique de rémunération du personnel de la Société, conforme à la Directive européenne 2014/91/UE (dite « Directive OPCVM 5 ») et à la doctrine des autorités de tutelle.

Adaptée à la taille et aux activités de la Société, cette Politique est en adéquation avec la stratégie de l'entreprise d'investissement, ses objectifs, ses valeurs et ses intérêts à long terme.

Des dispositions spécifiques de cette Politique s'appliquent à certaines catégories de personnes identifiées, notamment la direction générale, l'équipe de gestion, le responsable des ventes et du marketing et les personnes en charge des contrôles.

Leur rémunération variable est déterminée en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, des OPCVM, fonds et mandats gérés, analysées notamment au regard des risques pris, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble de SGP. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers. L'évaluation des performances s'inscrit sur un horizon de temps cohérent avec la période de détention recommandée aux porteurs de parts des OPCVM gérés. La rémunération variable du gérant peut être liée à la commission de surperformance du FCP.

Au-delà d'un certain seuil, leurs rémunérations variables sont soumises à des restrictions : paiement différé sur plusieurs années, possibilité de rétention alignée sur les intérêts à long terme des FCP et de la Société, paiement d'une partie en instruments financiers...

La Société n'a pas mis en place un Comité des rémunérations.

### **Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :**

Sur l'exercice 2021, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par la société de gestion à l'ensemble de son personnel (soit 10 personnes bénéficiaires au 31 décembre 2021) s'est élevé à 487 749.92 euros.

Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par la société de gestion à l'ensemble de son personnel sur l'exercice : 319 749 euros, soit 66% du total des rémunérations versées.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par la société de gestion à l'ensemble de son personnel sur l'exercice : 168 000 euros, 34% du total des rémunérations versées. Il est précisé que l'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.
- Compte tenu de la taille de la société de gestion, la décomposition par catégorie de personnel n'est pas communiquée pour maintenir la confidentialité des rémunérations individuelles.

Aucune rémunération variable dépassant le seuil imposant des restrictions dans le mode de versement n'a été versée aux « personnes identifiées ».

### **SFDR**

#### **Classification SFDR du fonds : Article 6**

Cet OPCVM n'a promu aucun investissement durable : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance.

Sa stratégie de gestion est exclusivement liée à sa performance financière mesurée par comparaison à son indicateur de référence, indicateur de marché.

### **Taxonomie**

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

**Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers règlement SFTR***(en devise de comptabilité de l'OPC)***1. Informations générales****1.1. Montant des titres et matières premières prêtés en proportion du total des actifs pouvant être prêtés définis comme excluant la trésorerie et les équivalents de trésorerie**

Prêts de titres	
% des actifs pouvant être prêtés	98,37

**1.2. Montant des actifs engagés dans chaque type d'opération de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global exprimés en valeur absolue (dans la monnaie de l'organisme de placement collectif) et en proportion des actifs sous gestion de l'organisme de placement collectif**

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Valeur absolue	48 169 028,96	-	-	-	49 095 467,62
% des actifs sous gestion	98,08	-	-	-	99,96

**2. Données sur la concentration****2.1. Les dix plus gros émetteurs de garanties pour tous les types d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global (ventilation des volumes de garanties et de matières premières reçus par noms d'émetteurs)**

1	Dénomination	-
	Montant	-

**2.2. Les dix principales contreparties pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément (nom de la contrepartie et volume brut des opérations en cours)**

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Dénomination	NATIXIS	-	-	NATIXIS
	Montant	48 169 028,96	-	-	49 095 467,62

**3. Données d'opération agrégées pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément à ventiler en fonction des catégories suivantes****3.1. Type et qualité des garanties**

LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT veille à n'accepter que des titres d'une haute qualité de crédit et veille à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus. Ce dispositif est régulièrement revu et remis à jour.

**3.2. Échéance de la garantie**

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	-
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

**3.3. Monnaie de la garantie**

		Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Monnaie	-	-	-	-	-
	Montant	-	-	-	-	-

**3.4. Échéance des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global**

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	49 095 467,62
Plus d'1 an	48 169 028,96	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

**3.5. Pays où sont établies les contreparties**

		Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Pays	FRANCE	-	-	-	FRANCE
	Montant	48 169 028,96	-	-	-	49 095 467,62

**3.6. Règlement et compensation**

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Tri-parties	-	-	-	-	-
Contrepartie centrale	-	-	-	-	-
Bilatéraux	48 169 028,96	-	-	-	49 095 467,62

**4. Données sur la réutilisation des garanties (collateral)**

Les garanties reçues sont constituées de titres ne pouvant faire l'objet d'un reuse (maximal autorité = montant effectif = 0%). Aucune donnée relative aux revenus sur garanties espèces n'est donc à relever.

**5. Conservation des garanties reçues par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global**

Nombre de dépositaires		-
1	Dénomination	-
	Montant	-

**6. Conservation des garanties fournies par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global**

LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT veille à travailler avec un nombre réduit de dépositaires, sélectionnés pour s'assurer de la bonne conservation des titres reçus et du cash.

**7. Données sur les revenus et les coûts de chaque type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global**

Dans le cadre des opérations de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global, LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT assure la sélection des contreparties, la mise en place des contrats de marché, le contrôle du risque de contrepartie, et le suivi qualitatif et quantitatif de la collatéralisation. Les revenus nets résultant de ces opérations reviennent en totalité au OPCVM.

# techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

## a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	<b>48 169 028,96</b>
- Prêts de titres :	<b>48 169 028,96</b>
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	-
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	<b>49 095 467,62</b>
- Change à terme :	-
- Future :	-
- Options :	-
- Swap :	<b>49 095 467,62</b>

## b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
NATIXIS	NATIXIS
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(\*) Sauf les dérivés listés.

## c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<b>Techniques de gestion efficace</b>	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
<b>Total</b>	-
<b>Instruments financiers dérivés</b>	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
<b>Total</b>	-

(\*\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

## d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
<b>Total des revenus</b>	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
<b>Total des frais</b>	-

(\*\*\*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

# rapport du commissaire aux comptes



**LONGCHAMP TREASURY FUND**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 31 décembre 2021**





**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 31 décembre 2021**

**LONGCHAMP TREASURY FUND**  
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT  
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT  
30, rue Galilée  
75116 PARIS

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement LONGCHAMP TREASURY FUND relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2021 à la date d'émission de notre rapport.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

### **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les Organismes de Placements Collectifs, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des Organismes de Placements Collectifs et sur les modalités de mise en oeuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### 1. Contrats financiers de gré à gré :

Les contrats financiers de gré à gré du portefeuille sont valorisés selon les méthodes décrites dans la note de l'annexe relative aux règles et méthodes comptables. Les prix sont calculés par les contreparties des contrats et validés par la société de gestion à partir de modèles financiers. Les modèles mathématiques appliqués reposent sur des données externes et sur des hypothèses de marché. Sur la base des éléments ayant conduit à la détermination des valorisations retenues, nous avons procédé à l'appréciation de l'approche mise en oeuvre par la société de gestion.

#### 2. Autres instruments financiers du portefeuille :

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.



## LONGCHAMP TREASURY FUND

### **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

#### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*  
Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Amaury Couplez

**comptes**  
**annuels**

# BILANactif

	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
<b>Immobilisations nettes</b>	-	-
<b>Dépôts</b>	-	-
<b>Instruments financiers</b>	<b>101 466 555,48</b>	<b>103 282 003,69</b>
• <b>ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	50 378 650,90	20 001 117,08
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	31 953 959,96
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS</b>		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	2 121 349,16	1 997 419,84
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• <b>OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES</b>		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	48 169 028,96	49 329 506,81
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• <b>CONTRATS FINANCIERS</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	797 526,46	-
• <b>AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	-	-
<b>Créances</b>	-	-
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	-	-
<b>Comptes financiers</b>	<b>152 583,45</b>	<b>250 234,28</b>
Liquidités	152 583,45	250 234,28
<b>Autres actifs</b>	-	-
<b>Total de l'actif</b>	<b>101 619 138,93</b>	<b>103 532 237,97</b>

# BILAN passif

	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
<b>Capitaux propres</b>		
• Capital	47 910 206,28	50 054 939,80
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 303 461,09	-529 714,34
• Résultat de l'exercice	-100 783,98	-64 954,52
<b>Total des capitaux propres</b> <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	<b>49 112 883,39</b>	<b>49 460 270,94</b>
<b>Instruments financiers</b>	<b>52 500 000,06</b>	<b>54 065 668,77</b>
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	52 500 000,06	53 952 496,88
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	113 171,89
<b>Dettes</b>	<b>6 255,48</b>	<b>6 298,26</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	6 255,48	6 298,26
<b>Comptes financiers</b>	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
<b>Total du passif</b>	<b>101 619 138,93</b>	<b>103 532 237,97</b>

# HORS-bilan

31.12.2021

31.12.2020

Devise	EUR	EUR
<b>Opérations de couverture</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
<b>Autres opérations</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	49 095 467,62	49 229 999,24
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-



# COMPTE de résultat

	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
<b>Produits sur opérations financières</b>		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	8,94	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	21 095,08
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
<b>Total (I)</b>	<b>8,94</b>	<b>21 095,08</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-26 954,16	-11 699,17
• Autres charges financières	-	-
<b>Total (II)</b>	<b>-26 954,16</b>	<b>-11 699,17</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>-26 945,22</b>	<b>9 395,91</b>
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-73 884,41	-74 655,20
<b>Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>-100 829,63</b>	<b>-65 259,29</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	45,65	304,77
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :</b>	<b>-100 783,98</b>	<b>-64 954,52</b>

# 1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

## **Covid-19 et incidence sur les comptes annuels :**

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

## **Règles d'évaluation des actifs**

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

### **Les instruments financiers cotés :**

Les instruments financiers cotés (actions, obligations, titres du marché monétaires, parts d'OPC négociés sur un marché réglementé) sont évalués à leur valeur boursière du dernier cours de clôture connu (le cas échéant coupons courus inclus pour les instruments monétaires et obligataires).

Toutefois, les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion, à leur valeur probable de négociation. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

### **Les OPC :**

Les OPC sont évalués à la dernière valeur liquidative connue.

### **Les titres de créances et assimilés négociables :**

Ceux qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents, affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. En l'absence de sensibilité, les titres d'une durée résiduelle égale à 3 mois, sont valorisés au dernier taux jusqu'à l'échéance, et pour ceux acquis à moins de 3 mois, les intérêts sont linéarisés.

### **Les instruments financier à terme**

Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués sur la base de leur dernier cours de compensation.

Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels négociés de gré à gré sont évalués au dernier prix donné par la contrepartie de l'instrument financier. La société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.

## **Méthode de comptabilisation**

L'organisme s'est conformé au règlement n° 2003 – 02 du 02 octobre 2003 du Comité de la Réglementation Comptable. La devise de comptabilité est l'Euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Les titres et instruments financiers à terme et conditionnels détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

## **Méthodes de comptabilisation des revenus**

Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode du coupon encaissé.

## Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

## Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais de gestion, les frais de gestion externes à la société de gestion (Commissaire aux comptes, dépositaire, distribution, avocats), les frais indirects maximum (commissions et frais de gestion).

Frais facturés au FCP	Assiette	Taux maximum
Frais de gestion	Actif net	Part I : 0.15% TTC
frais de gestion externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, dépositaire, avocats, distribution)		
Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Société de gestion : Néant Dépositaire : montant forfaitaire par opération compris entre 6 et 18 euros
Commission de surperformance	Actif net	Néant

## Devise de comptabilité

Euro.

## Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

## Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

## Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

## Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

## Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

### Capitalisation (Parts I) :

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année.

Résultat net : Capitalisation totale.

Plus-values ou moins-values nettes réalisées : Capitalisation totale.



# 2 évolution actif net

Devise	31.12.2021	31.12.2020
	EUR	EUR
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>49 460 270,94</b>	<b>49 523 898,10</b>
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	51 056,81	6 381 879,80
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-132 805,59	-6 201 696,71
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	919 834,47	3 829 475,94
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-39 675,42	-13 536 128,06
Plus-values réalisées sur contrats financiers	1 380 494,46	10 744 529,36
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-955 683,34	-1 568 708,94
Frais de transaction	-	-
Différences de change	-	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-2 380 477,66	-1 912 092,04
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-1 201 617,61	1 178 860,05
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	1 178 860,05	3 090 952,09
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	910 698,35	2 264 372,78
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	797 526,46	-113 171,89
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-113 171,89	-2 377 544,67
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-100 829,63	-65 259,29
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>49 112 883,39</b>	<b>49 460 270,94</b>

# 3 compléments d'information

## 3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

### 3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

### 3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

### 3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

## 3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
<b>Opérations de couverture</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
<b>Autres opérations</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	49 095 467,62
Autres engagements	-	-	-	-

## 3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	48 169 028,96	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	152 583,45
<b>Passif</b>				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

## 3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	48 169 028,96	-	-	-
Comptes financiers	152 583,45	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

**3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan**

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	AUD	USD	GBP	Autres devises
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	817 829,43	22 485,45	42 990 453,73	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
<b>Passif</b>				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	817 829,43	22 485,45	42 990 453,73	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

**3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature**

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

<b>Créances</b>		
Opérations de change à terme de devises :		-
Achats à terme de devises		-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises		-
Autres Créances :		-
-		-
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-
<b>Dettes</b>		6 255,48
Opérations de change à terme de devises :		-
Ventes à terme de devises		-
Montant total négocié des Achats à terme de devises		-
Autres Dettes :		-
Frais provisionnes		6 255,48
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-

**3.6. Capitaux propres**

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
Nombre de parts émises / rachetées pendant l'exercice	52	51 056,81	135	132 805,59
Commission de souscription / rachat		-		8,84
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises à l'Opc		-		8,84

**3.7. Frais de gestion**

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	<b>0,15</b>
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

**3.8. Engagements reçus et donnés**

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....	<b>néant</b>
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés .....	<b>néant</b>

**3.9. Autres informations**

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- opc	-
- autres instruments financiers	-



**3.10. Tableau d'affectation du résultat** (En devise de comptabilité de l'Opc)**Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
<b>Total acomptes</b>	-	-	-	-

	31.12.2021	31.12.2020
<b>Affectation du résultat</b>	EUR	EUR
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-100 783,98	-64 954,52
<b>Total</b>	<b>-100 783,98</b>	<b>-64 954,52</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-100 783,98	-64 954,52
<b>Total</b>	<b>-100 783,98</b>	<b>-64 954,52</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

**3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes***(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
<b>Total acomptes</b>	-	-

	31.12.2021	31.12.2020
<b>Affectation des plus et moins-values nettes</b>	EUR	EUR
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 303 461,09	-529 714,34
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>1 303 461,09</b>	<b>-529 714,34</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	1 303 461,09	-529 714,34
<b>Total</b>	<b>1 303 461,09</b>	<b>-529 714,34</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

## 3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Devise EUR	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017
<b>Actif net</b>	<b>49 112 883,39</b>	49 460 270,94	49 523 898,10	49 687 620,51	49 819 395,55
<b>Nombre de parts en circulation</b>	<b>50 095</b>	50 178	50 000	50 000	50 000
<b>Valeur liquidative</b>	<b>980,39</b>	985,69	990,47	993,75	996,38
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire <sup>(2)</sup></b>	<b>24,00</b>	-11,85	91,83	2,99	-81,46

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les parts en circulation à cette date.

<sup>(2)</sup> La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du Fonds : 25 avril 2016.

# 4 inventaire au 31.12.2021

Code valeur	Libellé Valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<b>Prêt de titres</b>						
<b>Obligation</b>						
FR000018763E	OAT 5.75% 25/10/32	PRETER	4 841 118,00	7 787 119,35	EUR	15,86
FR000057115E	OAT 6% 25/10/25	PRETER	6 044 737,00	7 622 998,79	EUR	15,52
FR001007006E	OAT 4.75 04/25/35	PRETER	5 033 906,00	8 082 563,60	EUR	16,46
FR001313187E	FRANCE 0.5% 2026	PRETER	7 935 084,00	8 260 936,59	EUR	16,82
FR0013415627	FRENCH 0.0% 03/25	PRETER	9 052 226,00	9 193 440,73	EUR	18,72
FR0013451507	FRANCE 0% 25/11/2029	PRETER	7 214 611,00	7 221 969,90	EUR	14,70
<b>Total Obligation</b>				<b>48 169 028,96</b>		<b>98,08</b>
<b>Dossiers de prêt de titres</b>						
PT--00222163	FIX OAT 5.75% 25/	PRÊT	8 100 685,85	0,00	EUR	0,00
PT--00222164	FIX OAT 6% 25/10/	PRÊT	8 021 636,36	0,00	EUR	0,00
PT--00222166	FIX FRANCE 0.5% 2	PRÊT	8 350 148,68	0,00	EUR	0,00
PT--00222168	FIX FRANCE 0.0% 0	PRÊT	9 240 240,73	0,00	EUR	0,00
PT--00222169	FIX FRANCE 0% 25/	PRÊT	7 253 497,75	0,00	EUR	0,00
PT--00222205	FIX OAT 4.75 04/2	PRÊT	8 129 258,25	0,00	EUR	0,00
<b>Total Dossier de prêt de titres</b>				<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>Prise en collatéral</b>						
<b>Actions (prise en collatéral)</b>						
US00654J1079	ADDEX THERAPEUTICS LTD NPV ADR	PGAR1	3 981,00	22 485,45	EUR	0,05
AU000000OGC7	OCEANAGOLD CORP NPV IDR	PGAR1	550 676,00	817 829,43	EUR	1,67
FR0000035081	ICADE NPV	PGAR1	64 685,00	4 101 029,00	EUR	8,35
GB0002652740	DERWENT LO ORD GBP0.05	PGAR1	246 130,00	9 999 967,04	EUR	20,36
GB0002869419	BIG YELLOW ORD GBP0.10	PGAR1	456 390,00	9 274 007,54	EUR	18,88
GB00B4WFW713	LONDONMETRIC PROPERTY PLC 10P	PGAR1	1 567 328,00	5 320 556,39	EUR	10,83
GB00B5ZN1N88	SEGRO PLC GBP 0.1	PGAR1	588 536,00	9 999 933,39	EUR	20,36
GB00BG49KP99	TRITAX BIG ORD GBP0.01	PGAR1	2 433 250,00	7 193 509,26	EUR	14,65
GB00BJGTLF51	TARGET HLT ORD GBP0.01	PGAR1	856 999,00	1 202 480,12	EUR	2,45
IE00BJ34P519	IRISH RESI EURO.10	PGAR1	1 474 008,00	2 446 853,28	EUR	4,98
<b>Total actions (prise en collatéral)</b>				<b>50 378 650,90</b>		<b>102,58</b>
<b>Opcvm (prise en collatéral)</b>						
FR0007054358	MUF-EUSTX50DEF DIS ACT -DIST	PGAR1	8,00	341,60		0,00
FR0010261198	MULTI UNITS FR LYXOR MSCI EUR UCITS	PGAR1	13 062,00	2 121 007,56		4,32
<b>Total Opcvm (prise en collatéral)</b>				<b>2 121 349,16</b>		<b>4,32</b>
<b>Total prise en collatéral</b>				<b>52 500 000,06</b>		<b>106,90</b>
<b>ADI REME : Prise dépôt de Collatéral</b>						
PDC-US00654J1079	PDC/US00654J1079	PGAR1	- 3 981,00	- 22 485,45	EUR	- 0,05
PDC-AU000000OGC7	PDC/AU000000OGC7	PGAR1	- 550 676,00	- 817 829,43	EUR	- 1,67
PDC-FR0000035081	PDC/FR0000035081	PGAR1	- 64 685,00	- 4 101 029,00	EUR	- 8,35
PDC-GB0002652740	PDC/GB0002652740	PGAR1	- 246 130,00	- 9 999 967,04	EUR	- 20,36
PDC-GB0002869419	PDC/GB0002869419	PGAR1	- 456 390,00	- 9 274 007,54	EUR	- 18,88
PDC-GB00B4WFW713	PDC/GB00B4WFW713	PGAR1	- 1 567 328,00	- 5 320 556,39	EUR	- 10,83
PDC-GB00B5ZN1N88	PDC/GB00B5ZN1N88	PGAR1	- 588 536,00	- 9 999 933,39	EUR	- 20,36
PDC-GB00BG49KP99	PDC/GB00BG49KP99	PGAR1	- 2 433 250,00	- 7 193 509,26	EUR	- 14,65
PDC-GB00BJGTLF51	PDC/GB00BJGTLF51	PGAR1	- 856 999,00	- 1 202 480,12	EUR	- 2,45
PDC-IE00BJ34P519	PDC/IE00BJ34P519	PGAR1	- 1 474 008,00	- 2 446 853,28	EUR	- 4,98
PDC-FR0007054358	PDC/FR0007054358	PGAR1	- 8,00	- 341,60	EUR	- 0,00
PDC-FR0010261198	PDC/FR0010261198	PGAR1	- 13 062,00	- 2 121 007,56	EUR	- 4,32
<b>Total Dossier Prise de Collatéral</b>				<b>- 52 500 000,06</b>		<b>-106,90</b>
<b>Total Dossiers</b>				<b>- 52 500 000,06</b>		<b>-106,90</b>
<b>Swap de Taux</b>						
SWAP03932967	ST280422 0.00/AUT+m	PROPRE	49 095 467,62	797 526,46	EUR	1,62
<b>Total Swap de Taux</b>				<b>797 526,46</b>		<b>1,62</b>

## LONGCHAMP TREASURY FUND

Code valeur	Libellé Valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<b>Liquidités</b>						
<b>BANQUE OU ATTENTE</b>						
BK065EUR	Banque EUR SGP	PROPRE	152 583,45	152 583,45	EUR	0,31
<b>TOTAL BANQUE OU ATTENTE</b>				<b>152 583,45</b>		<b>0,31</b>
<b>FRAIS DE GESTION</b>						
F110EURC	PrComGestFin	PROPRE	- 6 255,48	- 6 255,48	EUR	- 0,01
<b>Total FRAIS DE GESTION</b>				<b>- 6 255,48</b>		<b>- 0,01</b>
<b>Total Liquidités</b>				<b>146 327,97</b>		<b>0,30</b>
<b>Total LONGCHAMP TREASURY FUND</b>				<b>49 112 883,39</b>		<b>100,00</b>